

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 8 septembre 2016

Le 8 septembre 2016, à 20 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie de Wolschwiller, sous la présidence du Maire, Monsieur André LINDER.

Etaient présents :

Mesdames, BRINGIA Mariette et GHANMI LINDER Saliha

Messieurs LEY Jean Pierre, GABRIEL Sylvain, BIR Bernard et CLAUSER Thibaut

Absent excusé : Madame STRUB FINCK Marie-Christine et Messieurs DEBORD Gérard et GALLAND Pascal

Le Conseil choisi pour secrétaire Monsieur LEY Jean-Pierre.

1° Approbation de compte rendu de la réunion du 21 juillet 2016

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 21 juillet 2016 ne soulevant pas d'observations les membres présents signent pour approbation au registre.

2° Affaires financières.

2.1. Affectation dépenses imprévues.

Le Maire énonce que pour le budget de l'eau le montant voté au compte dotation aux amortissements n'est pas suffisant pour couvrir les amortissements de 2016.

Afin d'approvisionner le compte 6811 les conseillers, à l'unanimité, votent la décision modificative au budget primitif 2016 du budget annexe de l'eau :

- Compte 022 dépenses imprévues section de fonctionnement : - 290 €
- Compte 6811 dotation aux amortissements : + 290 €

2.2. Devis pour la fourniture et la pose d'un grillage entre la cour de l'école et le terrain d'activités.

La clôture en bois, actuellement en place, étant très dégradée les conseillers chargent le maire de passer commande d'une clôture auprès de la société Hett de Modenheim pour un montant de 1 946.25 € HT.

2.3. Facture TP du Sund'go.

La commune a réceptionné une facture de la Société TP du Sund'go pour une intervention d'urgence suite à une rupture de la conduite d'eau de Mr et Mme ROBIC Thierry au 1 rue de l'église. La rupture, située avant le compteur d'eau de la maison d'habitation, se trouve sur le domaine privé de Monsieur et Madame ROBIC Thierry.

Le conseil municipal à l'unanimité,

Rappelle que « *les travaux de branchements d'adduction d'eau potable sont effectués et pris en charge par la Commune jusqu'en limite de propriété et non dans le domaine privé des usagers* »,

Confirme que cette disposition concerne également les travaux sur les réseaux déjà existants,

Charge le Maire de retourner la facture à la Ste TP du Sundgau et d'en informer Mr et Mme ROBIC Thierry.

3° Forêt : projet d'aménagement de la forêt communale pour la période 2016-2035 présenté par l'ONF.

Le Maire donne la parole à Monsieur François HANFF, responsable ONF du projet d'aménagement de la forêt communale établi par l'Office National des Forêts en vertu des dispositions de l'article L.143-1 du code forestier.

Monsieur Hanff présente, grâce à un power point, les grandes lignes de cet aménagement qui comprend :

- un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement,
- la définition des objectifs assignés à cette forêt,
- un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme.

Le Maire remercie Monsieur Hanff pour sa présentation claire et concise puis invite le conseil à se prononcer sur le projet d'aménagement de la forêt communale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,**EMET un avis favorable au projet d'aménagement proposé**

et demande aux services de l'Etat l'application des dispositions du 2° de l'article L 122-7 du code forestier pour cet aménagement, au titre de la réglementation propre à Natura 2000, conformément aux dispositions des articles R 122-23 et R 122-24 du code forestier.

Sur proposition du Maire les conseillers décident de reporter l'examen de l'état prévisionnel des coupes pour 2017 et l'approbation de l'Etat d'assiette 2018 à leur prochaine réunion.

4° Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable

Le maire rappelle aux conseillers que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable. Selon un décret du 29 décembre 2015 ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante au plus tard dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable,

DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération.

DECIDE de mettre en ligne le rapport validé sur le site www.services.eaufrance.fr conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010.

5° Désignation d'un nouveau délégué (Sivu communes forestières, Sidel-syndicat Départemental d'électricité).

Le Maire énonce, que suite au décès de Paul, il convient de désigner de nouveaux délégués auprès des syndicats forestiers et du Sidel.

Les conseillers, à l'unanimité, désignent,

Monsieur LEY Jean-Pierre, qui s'est porté candidat, comme délégué auprès du SIVU des Communes Forestière et de l'association des Communes Forestières d'Alsace.

Monsieur LINDER André, qui s'est porté candidat, comme délégué auprès du SIDEL « syndicat départemental d'électricité ».

6° Situation de notre corps de sapeurs-pompiers.

En cour de rédaction.

7° Centre village.

Les conseiller décident de discuter de ce projet lors d'une réunion de travail fixée au jeudi 15 septembre à 20 h 00 en mairie.

8° Divers et Informations.

- 8.1. Le Maire informe les conseillers que Monsieur Misslin Guillaume de Durmenach l'a sollicité afin d'installer des ruches sur la parcelle communale sise en section 18 n° 81 « lieudit Rebaecker ».

Les conseillers à l'unanimité chargent le maire d'établir et de signer une convention portant occupation du domaine privé pour l'installation de ruches. Cette convention prendra effet au jour de sa signature, pour une durée de 1 an avec une reconduction tacite. Elle sera consentie à titre gratuit, à titre de simple tolérance, à titre précaire et toujours révocable, sans indemnité pour le concessionnaire.

8.2. Prolongation du contrat aidé pour Monsieur TURCONI Philippe.

Sur proposition du Maire les conseillers municipaux à l'unanimité, décident de prolonger de 6 mois le contrat d'accompagnement dans l'emploi de Monsieur TURCONI Philippe,

Autorisent le Maire à signer l'ensemble des documents liés à ce contrat.

8.3. Le Maire rappelle aux conseillers que lors de sa réunion du 19 mai 2016 ils avaient décidé d'acquérir la parcelle forestière sise en section 20 n° 159 « Baselwald » d'une contenance de 48a17ca pour un montant de 9 000 €. Afin de pouvoir mener à bien cette acquisition les conseillers doivent également autoriser le maire à signer l'acte de vente-achat.

Au vu de ces explications les conseillers à l'unanimité,

AUTORISENT le Maire à signer l'acte d'achat de la parcelle forestière sise en section 20 n° 159 « Baselwald » d'une contenance de 48a17ca pour un montant de 9 000 €.

8.4. Le conseil municipal est informé des dépenses réalisées depuis le début de l'année. Le total des dépenses à ce jour s'élève à 419 594 € TTC pour le général et à 67 882 € TTC pour le budget annexe de l'eau.

D'autres points divers sont encore abordés puis le Maire clôt la séance à 21 h 50.